

# LE P'TIT JOURNAL DE PLASSAC

## DANS CE NUMÉRO :

Le mot du Maire. Horaires de la Mairie. Nouveau à Plassac. Délibérations du Conseil Municipal.	2
Le comité des fêtes.	4
L'espace GV. Le centre de secours de Saint Genis.	5
L' A.C.C.A. de Plassac. La banque alimentaire.	6
Le cimetière protestant.	7
Les déchèteries. Informations diverses.	8



PLASSAC vue du ciel



### Mairie de PLASSAC

2, place Saint Laurent  
17 240 PLASSAC

Tél. / Fax : 05.46.49.84.32.

E-mail : [plassacmairie17@orange.fr](mailto:plassacmairie17@orange.fr)

**Pour les nouveaux habitants, il est conseillé de se faire connaître à la Mairie pour recevoir des informations personnalisées tel que le recensement des enfants de 16 ans, la carte gratuite pour l'accès des enfants aux Antilles de Jonzac.**

## Mot du Maire

**Plassacais, Plassacaise.**

Après un premier numéro qui a remporté un vif succès, nous étions tous impatient de pouvoir lire le deuxième numéro du p'tit journal de Plassac, il arrive aujourd'hui dans vos boîtes aux lettres.

Des informations, quelques délibérations du conseil municipale, des conseils pratiques... tout ce que vous voulez savoir se trouve dans ces quelques pages.

Je profite de ces quelques lignes qui me sont attribuées pour adresser à chacun d'entre vous au nom du conseil municipal nos meilleurs vœux pour l'année 2009 qui commence : santé d'abord, bonheur et réussite pour vous-même et tous ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2009



## Horaires de la Mairie

**Mardi, Jeudi, Vendredi :**

8 h à 12 h et 14 h à 17 h

**Mercredi, Samedi :**

8 h à 12 h

Permanence du Maire :

**Mardi, Jeudi, Samedi :**

8 h à 9 h et sur rendez-vous.



## Nouveau à Plassac

**Ouverture :**

**A partir du 15 Janvier 2009**

*Un cabinet vétérinaire s'est ouvert:*

Mme Brigitte VON NIEDERHAUSERN

11, rue de la vieille église

Tél. : 05.46.49.78.45.

: 06.48.07.33.46.



## Délibérations du conseil municipal

**5 SEPTEMBRE 2008 :**

### LOCATION IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL

Monsieur le Maire propose de passer un bail de location aux conditions proposées par la commune et acceptées par Mlle BEUDET et Mr DALANÇON, définies ci-après et concernant :

Un immeuble à usage commercial situé au bourg, en bordure de la RN 137, 46 avenue de Haute Saintonge, salon de coiffure. Le bail commercial est consenti pour une durée de neuf années à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour se terminer le 31 août 2017 pour un loyer de 408 € HT mensuel. Ce loyer est déterminé en prenant pour base l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2008. Le loyer sera révisable chaque année à la date d'anniversaire du bail.

### SUBVENTION ECOLE

Afin de financer l'achat de matériel de sport, Madame la Directrice demande un supplément de 523 € à la subvention annuelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : accepte la demande de Madame la Directrice.

### SINISTRE DU 10/08/08

Un sinistre incendie s'est déclaré dans la salle jouxtant la mairie, provoqué par une cuisinière à gaz. La graisse des rôtis cuisant dans le four a fondu, débordé du plat et pris feu en tombant sur les flammes du four. La cuisinière étant hors d'usage, il convient de la remplacer pour les prochaines locations.

### TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention établie par le syndicat départemental d'électrification concernant les travaux d'éclairage public :

- ↳ Pose d'une lanterne au grand Marvillard.
- ↳ Pose d'un candélabre supplémentaire à Fombelle.
- ↳ Pose d'une lanterne place de la Fraternité.

Le coût des travaux s'élève à 2 051,54 €. Le SDEER prenant en charge la moitié des travaux, la participation de la commune s'élève à la somme de 1 025,77 €.



## 3 OCTOBRE 2008 :

### SALON DE COIFFURE

Les travaux intérieurs sont terminés. L'inauguration officielle aura lieu dès que les alentours seront aménagés.



### COMPTE RENDU DE VISITE DES POTEAUX, CITERNES ET PUISARD D'INCENDIE

Monsieur GALERAUD donne le compte rendu de la visite des poteaux, citernes et puisard d'incendie qu'il a effectué le Samedi 26 septembre 2008 avec Mr FUCHS Christian.

**CONCLUSIONS/PROPOSITIONS : *Priorité n°1*** (à réaliser dès que possible)

- ↳ Déplacer le poteau de l'école et le protéger.
- ↳ Remplacer le poteau du carrefour RD137/rue de la vieille église.
- ↳ Prendre les mesures concernant les citernes.
- ↳ Implanter un deuxième poteau dans le lotissement.

### RESTAURATION DU TABERNACLE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de la direction régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération de restauration du tabernacle, de l'église Saint-Laurent de la commune sur le budget 2008 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 2 985 € H.T. (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 30,02 %, soit 896 €. Après délibération, le conseil municipal approuve le programme de travaux.



### AIDE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme LYS, enseignante retraitée récemment installée sur la commune, voudrait proposer aux parents d'élèves une aide personnalisée à l'apprentissage de la lecture, et une aide aux devoirs du soir. Un questionnaire va être remis aux parents afin d'évaluer les besoins du service.

### CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

Le jury chargé du classement des communes fleuries de la Charente-Maritime s'est déplacé en juin dernier et a classé la commune de Plassac troisième de sa catégorie.

## 5 NOVEMBRE 2008 :

### VOIRIE

Mr THOMAZEAU informe le conseil municipal qu'après concertation avec Mme le Maire de Consac, les travaux de remise en état du chemin mitoyen avec la commune de Consac vont être pris en charge par les deux communes.

### COMPTE-RENDU REUNION

Mme BUREAU donne le compte-rendu de la réunion organisée par la banque alimentaire. Des distributions de denrées sont organisées deux fois par mois au siège social, impasse Jeanne d'Arc à St Genis de Saintonge, dans les anciens locaux de l'ADMR.

Mme POTET donne le compte-rendu de la réunion organisée par l'AEM, Association d'Entraide Multiple, à Mirambeau avec la participation de Mr BEAULIEU présentant le nouveau champ de la sécurité sociale, le 5<sup>ème</sup> risque également nommé «risque dépendance » ou le « risque perte autonomie ». L'Allocation Personnalisée d'Autonomie pris en charge par le Conseil Général va être remplacée et financée par une augmentation de la CSG.

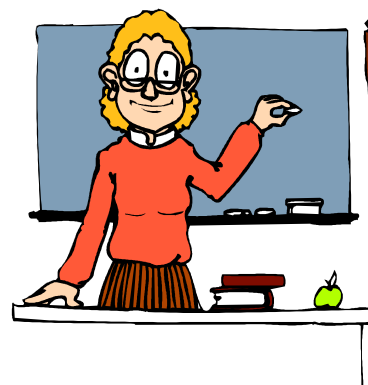
## 5 DÉCEMBRE 2008 :

### DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de Mme GORON, Directrice de l'école communale de Plassac, concernant le financement d'une sortie cinéma à la salle Jeanne d'Arc de St Genis de Saintonge avant les vacances de Noël.

Le montant de la subvention demandée comprenant le transport en bus et la place de cinéma s'élève à 252 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a accepté à l'unanimité la demande de Mme la Directrice.



**TRESORERIE ST GENIS**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'inquiétante situation de « désertification administrative progressive » du Canton de St Genis de Saintonge au sein de l'arrondissement de Jonzac ; à savoir :

- ↳ Suppression du Services des Douanes en 2004. (transféré à Jonzac)
- ↳ Regroupement de la Brigade de Gendarmerie en 2007 (commandement transféré à Mirambeau)
- ↳ Suppression du service de tri postal programmé en 2009 (transféré à Mirambeau)

En conséquence et afin de maintenir le lien social et administratif indispensable à un développement harmonieux des territoires, le Conseil Municipal de Plassac demande instamment, à l'unanimité des membres présents, le maintien de l'ensemble des services de la Trésorerie de Saint Genis de Saintonge dont la qualité du service et le conseil personnalisé apportés aux usagers et aux collectivités territoriales sont parfaitement reconnus.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Mr PAVON donne le compte rendu de son étude sur le coût de l'éclairage public.

Constat : une évolution très rapide dans certains secteurs

En éteignant le bourg à l'identique de ce qui se fait dans les villages, ce serait 5 heures économisées par jour pendant 365 jours pour 12 kwh/heure. Le résultat : une économie de près de 22 000 kwh soit un peu moins de 1 400 euros.



D'autres solutions peuvent être envisagées comme la mise « en veilleuse » par un dispositif permettant de faire chuter la consommation de 30% à partir de 0h30 jusqu'au lever du jour sur le bourg.

 **20 DÉCEMBRE 2008 :**

**CONTRAT DE LIVRAISON DE REPAS – CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de livraison des repas de cantine scolaire de la Société Avenance arrive à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Il donne lecture du projet de nouvelle convention pour la livraison de repas (cinq composants) en liaison chaude d'une durée de une année sans possibilité de tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide le renouvellement du contrat avec la Société Avenance dont les repas sont préparés et conditionnés dans les cuisines du lycée Agricole St Antoine et donne son accord au prix proposé soit 2,55 € TTC par repas livré.

## Fêtes cantonale : Appel aux bonnes volontés !

La deuxième fête du canton de Saint Genis de Saintonge aura lieu le Samedi 6 Juin 2009 à Saint Germain du Seudre. Celle-ci ayant remporté le trophée du concours du vélo décoré l'an passé, s'est vu confié l'honneur d'accueillir la deuxième fête cantonale et remettre le trophée en jeux.

Cette année, nous devons fabriquer « un objet roulant insolite non motorisé ». Si vous regorgez d'idée et/ou si vous avez une âme de génie ou d'inventeur, contactez Sylvie DELAIRE au 05.46.48.09.37. ou à la Mairie qui transmettra.



## Le comité des fêtes

Les 13 et 14 décembre a eu lieu le 14<sup>ème</sup> Salon des Vins et de la Gastronomie, en présence pour l'inauguration, de Dominique Bussereau (Secrétaire d'Etat aux transports), accompagné du député Jean-Claude Beaulieu et de Jacky Quesson, Conseiller Général. Le comité des fêtes remercie les commerçants et artisans pour leur participation à la publicité, ainsi que la municipalité pour son soutien.



Nous avons retrouvé avec plaisir la fidélité de nos exposants, avec quelques nouveaux cette année, dont le chocolatier de Cravans, de même pour l'exposition artisanale où nous avons accueilli parmi d'autres l'entreprise locale Agripack avec leur atelier créatif Roller Pop's à base de maïs.

Rendez-vous en décembre prochain pour souffler les 15 bougies ! Deux autres rendez-vous vous sont donnés, le prochain moto-cross qui aura lieu le 19 avril 2009 sur le terrain communal Gâte-Bourse route de Consac, et l'Assemblée Générale qui se tiendra le Vendredi 27 Mars 2009 à 20h30.

## L'espace GV

Des nouvelles de l'Espace GV pour la saison 2008-2009. Voici le nouveau bureau :

**Présidente** : Mlle PERDRIAU Catherine de MAZEROLLES

**Vice présidente** : Mr DOUTEAU Noé de MEUX

**Trésorière** : Mme DELAHAIE Florence d'ARCHIAC

**Trésorière adjoint** : Mr FONTENAUD Julien de STE LHEURINE

**Secrétaire** : Mme BOURREAU Sandra de PLASSAC

**Secrétaire adjointe** : Mme BIRAUD Valérie de GUITINIERES

**Membres actifs** : BARBAUD Colette (PLASSAC), BOURREAU Olivier (PLASSAC), BRAS Hervé (AVY), DELAUNAY Séverine (PLASSAC), DUPUY Lucie (OZILLAC), GUERVENO Isabelle (PONS), LE DANVIC Julie (STE LHEURINE) et SYMPHOR Emilie (CLION).



Des chiffres à retenir :

Nous sommes 198 adhérentes de 3 à 74 ans au 24 Janvier 2009, répartis sur 8 cantons et 51 communes, dont 29 adhérents de PLASSAC !

Calendrier des manifestations de la saison 2008-2009 :

↳ 28 Mars 2009 : Repas de l'association à Plassac.

↳ 12 et 13 Juin 2009 : Spectacle de fin d'année à la salle de Saint Germain de Lusignan.

## Le centre de secours des pompiers de Saint Genis



Le centre de secours de Saint Genis de Saintonge perd trois sapeurs-pompiers.

Le samedi 20 Septembre, à 18 h, un verre de l'amitié offert par l'amicale des sapeurs pompiers célébrait le départ du lieutenant Jackie ISAMBERT, du sergent-chef Yves MOUFFLET et du caporal-chef Christian MOUFFLET.

Tous trois atteints par la limite d'âge totalisaient plus des 103 années de participation et de dévouement au service de la protection des populations et des biens des communes de Bois, Mosnac, Plassac, Saint Genis et Saint Sigismont.

Cette cérémonie de sympathie et de remerciement des cadeaux leur étaient remis par l'amicale et le syndicat intercommunal du centre de secours et un bouquet de fleurs offert à leur épouse. Puissent ces valeureux serviteurs de notre collectivité profiter d'une agréable et longue retraite après tant d'années de dévouement.

Trois sont partis. Il faudrait les remplacer. Appel est fait auprès de jeunes Plassacais volontaires.



## L'A.C.C.A. de Plassac

La nouvelle saison de chasse 2008/2009 a débuté avec la vente de 75 cartes et nous déplorons aucun nouveaux permis. Nous avons lâché 150 perdreaux et 100 faisans le 14 Septembre 2008. Les lâchés suivants ont eu lieu le 19 Octobre 2008, 16 Novembre 2008, 7 Décembre 2008 et le 25 Janvier 2009.

Si vous souhaitez partager cette passion, vous pouvez vous présenter à l'examen du permis de chasse, sous condition d'avoir :

- ↪ 15 ans pour le permis accompagné.
- ↪ 16 ans pour le permis initial.

Il suffit de vous inscrire à la Fédération Départementale des Chasseurs :

17 Saint Julien de l'Escap – BP 64 – 17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex

Ou en téléphonant au 05.46.59.14.89.

Ou sur Internet, [www.chasseurs17.com](http://www.chasseurs17.com)



Après votre inscription faite avec un chèque de 16 €, vous êtes convoqués pour 2 séances de formation, puis pour l'examen théorique. Après cet examen obtenu, vous vous présenterez à une formation pratique et obligatoire, puis ensuite, à l'examen final. (4 à 5 dates de formation sont proposées pour l'année 2009)

Votre permis peut être passé pendant l'année de vos 15 ans et validé le jours de vos 16 ans pour toute votre vie sauf si infraction avec condamnation par tribunal et annulation.



Le permis accompagné s'accorde aux jeunes de 15 ans ayant suivi une formation, avec un adulte qui a au moins 5 ans de permis de chasse, ils ont droit à un fusil pour tous les deux et l'adulte doit rester à côté du jeune.

La validation se demande par le retour du courrier de FD17, envoyée en juin de chaque année.

Il existe plusieurs formules :

- ↪ Permis Charente-Maritime (faisans, lièvres, perdreaux, lapins) : 108,20 €.
- ↪ Permis Charente-Maritime avec timbre grand gibier : 119,30 €.  
(faisans, lièvres, perdreaux, lapins et cerf, chevreuil, biche, sanglier en battue)
- ↪ Permis national (France) : 269,70 €.

Pour la 4ème année, nous chassons un cerf dans un parc le 8 Février 2009 à BLAGON (33).

La chasse à courre au cerf aura lieu le Samedi 7 Mars 2009. Le petit déjeuner aura lieu à 9h00 (10 €), et le dîner (20 €). Le départ se fera au château de Plassac vers 11 heures.

Un loto sera organisé à la salle des fêtes de Boisredon le Samedi 6 Juin 2009 à 21h00.

Les sangliers à la broche seront le Samedi 18 Juillet 2009.

La fête des battages aura lieu le Dimanche 19 Juillet 2009.

Le président et les membres de l'A.C.C.A. de Plassac vous souhaitent une bonne année 2009.

## La banque alimentaire

La demande d'accès à la banque alimentaire doit s'effectuer auprès de la Mairie. Un dossier doit être constitué et voici la liste des documents à fournir :

☆ **Livret de famille.**

☆ **Dernier avis d'imposition.**

☆ **Ressources mensuelles.**

- ↪ Bulletin de salaire ou pension.
- ↪ Pension alimentaire.
- ↪ Indemnités journalières.
- ↪ Assedic.
- ↪ R.M.I.
- ↪ Divers.
- ↪ A.A.H.
- ↪ A.P.L.
- ↪ Divers

☆ **Charges mensuelles.**

- ↪ Loyer.
- ↪ Pension alimentaire.
- ↪ EDF / GDF.
- ↪ Crédits.



**La distribution :**

- ☆ Elle a lieu chaque jeudi des semaines impaires.
- ☆ De 16 h 00 à 18 h 00 en hiver et de 16 h 30 à 19 h 00 en été.  
(Les horaires d'été et d'hiver sont définis suivant le changement d'horaire)
- ☆ Au 4 et 6 impasse Jeanne d'Arc à Saint Genis de Saintonge.
- ☆ Il faut se munir de sacs isotherme et de poches.
- ☆ Une participation de 1,50 € par personne et par distribution vous sera demandée.
- ☆ En cas d'empêchement le jour de distribution, il est nécessaire de prévenir l'Association de la Banque Alimentaire au 06.86.35.72.73.



## Le cimetière protestant de Plassac

Ce petit cimetière situé route de Fombelle à la sortie sud de Plassac a été établi à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle à la demande de madame Corinne LYS, née Robin.

Une demande avait alors été adressée à la mairie de Plassac, en novembre 1877, demande acceptée par le conseil municipal et le maire de l'époque Monsieur CORSEL Pierre.

La démarche fut longue, de devis des travaux de maçonnerie date de 1865, l'accord du conseil municipal de 1867, et l'arrêté ne fut signé qu'en 1903 !

Pour l'obtention de cette concession il fut versé 120 francs pour le compte de la commune et 60 francs pour les pauvres.

Corinne et les personnes enterrées dans ce cimetière étaient tous de religion protestante, religion autrefois bannie par l'église catholique qui refusait « *l'inhumation en terre sainte des renégats de la religion prétendue réformée* » et bien souvent au 17<sup>ème</sup> siècle les protestants étaient tout simplement enterrés dans leur jardin... Comme ce fut le cas pour bon nombre de Cazalis dans leur demeure de La Martinière à Bois !

Il subsiste quelques tombes dans ce cimetière dont celle de Pauline CAZALIS née LYS (1825-1900).

Pauline est née à Plassac dans ce qu'on appelait alors « la maison des Tantes », située au 96 de l'avenue de Haute Saintonge. C'est là que son fils Charles s'est retiré pour y vivre dans l'isolement et la solitude après la mort de son fils Pierre, tué devant l'ennemi au cours de la guerre 1914-1918. Son nom figure sur le monument aux morts de Plassac.



Ce cimetière protestant de Plassac est un témoignage de ce passé tumultueux et souvent douloureux du protestantisme charentais.

Malgré l'entretien de ce cimetière par les services techniques de la Mairie, nous pouvons regretter les dégradations et les vols qui effacent à jamais le témoignage du passé.

Il existe près de Saint Sulpice de Royan un cimetière protestant classé « Monument Historique », pourquoi ne pas tenter d'inscrire au patrimoine national notre petit cimetière protestant ?





# Les déchetteries de la communauté de communes

Déchetterie de Guitinières 6, route Pont Richaud - 17 250 GUITINIÈRES		
	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
MARDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
MERCREDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
JEUDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
VENDREDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
SAMEDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30

Déchetterie de Lorignac Les Terriers des Caves - 17 240 LORIGNAC Tél./Fax. : 06.88.38.12.85.		
	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	Fermé	Fermé
MARDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
MERCREDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
JEUDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30
VENDREDI	Fermé ☆	Fermé ☆
SAMEDI	9h00 à 12h30	14h00 à 17h30

☆ Horaire d'été (du 1er Avril au 30 Septembre) :  
Ouvert le Vendredi aux horaires habituels.

## LE TRI SELECTIF : PENSEZ-Y !

Dans les colonnes de tri jaunes et bleues on met :

- ☆ Toutes les bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon.
- ☆ Toutes les briques alimentaires et les emballages en carton.
- ☆ Toutes les boîtes de conserves, canettes, aérosols, barquettes en aluminium.

Dans les colonnes de tri vertes on met :

- ☆ Toutes les bouteilles et pots en verre sans les bouchons et les couvercles.

**RAPPEL : Merci de sortir vos ordures ménagères le Dimanche soir ou le Lundi matin !!!**

## Infos en bref



☆ Changement du trésorier général à la trésorerie de Saint Genis :  
Monsieur LAUVERGNAT.

☆ La commune a reçu le 3ème prix des villages fleuris dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants.

☆ Le service technique de la commune a posé un panneau indiquant le parking de la salle des fêtes. Pensez-y car le parking destiné aux commerces devient très vite inaccessible...

☆ Le sens de circulation le long du mur du château fut modifié en fin d'année, ne l'oubliez pas !



## Programme des manifestations



- 14 & 15 Février :** Théâtre patoisant saintongeais par le Club des Aînés Ruraux avec la troupe des « DURATHIEURS d'Jonzat ».
- 7 Mars :** Chasse à courre au Cerf.
- 20 Mars :** Assemblée Générale du Club des Aînés Ruraux à 14 heures.
- 27 Mars :** Assemblée Générale du comité des fêtes de Plassac à 20h30.
- 19 Avril :** Moto-cross terrain « gâte-bourse », route de Consac, organisé par le comité des fêtes et le moto-cross de Bougneau.
- 6 Juin :** Loto de l'A.C.C.A. à Boisredon.  
Fête du canton à Saint Germain du Seudre.
- 18 Juillet :** Soirée « Sanglier à la broche ».
- 19 Juillet :** Fête des battages.